

Madame la députée.

Le 02 Décembre 2025 a été déposée par Mme Céline Thiébault- Martinez et co-signée par 167 autres députés transpartisans la proposition de loi n° 2169 intitulée :  
« Proposition de loi visant à lutter de manière intégrale contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants »

Depuis cette date cette proposition de loi n'a pas fait l'objet de commission au sein de l'assemblée.

D'après la présidente de l'assemblée, celle-ci aurait saisie le conseil d'état afin qu'il rende un avis sur cette proposition de loi.

« Contrairement aux projets de lois et d'ordonnances et aux textes réglementaires importants, la saisine du Conseil d'État n'est pas obligatoire pour les propositions de loi, et son auteur peut s'y opposer. »

<https://www.vie-publique.fr/fiches/269107-pourquoi-le-conseil-detat-donne-t-il-des-avis-au-parlement>

Il est certain que la saisie de celui ci, ne permet pas une discussion parlementaire « rapide » sur le sujet.

Mesdames les députées.

Mme Martine Froger co-signataire de la proposition de loi, membre de la commission des affaires sociales de l'assemblée

1 chemin Rives - 09000 Ferrières

Mme Audrey Abadie-Amiel membre de la commission des affaires sociales de l'assemblée

11 Place de la mairie 09130 Le Fossat

Je vous demande en tant qu'électeur(trice) de votre circonscription de faire tout ce qui est en votre pouvoir afin de porter à bien cette proposition de loi mais également de prendre contact avec le conseil d'état afin de savoir :

- de quand date la saisine du conseil d'état ?

- où en est le dossier ?

- quand l'avis sera-t-il rendu ?

et de communiquer aux citoyens les avancées de vos recherches.

Nous comptons sur vous, ne nous décevez pas !